

Option Arts Plastiques en Seconde : 2H hebdomadaires

Rentrée septembre 2023

En seconde, tous les lycéens, motivés ou passionnés par la création artistique, peuvent choisir de suivre l'option Arts Plastiques à raison de 2H par semaine. Ils pourront ensuite poursuivre cette formation au cycle terminal :

- soit en optant pour la Spécialité Arts Plastiques en première (4h), puis la conserver s'ils le souhaitent en terminale (6h) (Coefficient 16 pour la spécialité en terminale pour le Bac).
- soit en poursuivant l'enseignement optionnel en première (2h) et en terminale (2h). L'évaluation est prise en compte dans le contrôle continu.

L'option Arts plastiques en seconde, est fortement conseillée pour les élèves envisageant d'intégrer en première la Spécialité Arts plastiques afin d'éviter une rupture dans le cursus de l'élève depuis le collège. Cependant, tous les élèves peuvent choisir la spécialité Arts Plastiques en première même s'ils n'ont pas suivi l'enseignement optionnel en seconde.

En classe de seconde, l'enseignement optionnel Arts plastiques s'appuie sur les connaissances et compétences acquises par l'élève au collège. Il repose prioritairement sur l'exercice d'une pratique plastique réflexive fondée sur les démarches et les formes de la création artistique contemporaine et historique. Parallèlement, il vise à la connaissance des œuvres, à la construction d'attitudes artistiques et à l'exercice d'une réflexion critique.



23, Avenue Paul Cézanne
VANNES

02.97.40.30.22

www.lycee-charlesdegaulle-vannes.fr

Ce.0561627p@ac-rennes.fr

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN SECONDE ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME, ENJEUX ET OBJECTIFS

En classe de seconde, l'enseignement optionnel d'arts plastiques a pour principaux enjeux et objectifs :

- de développer et d'étayer la pratique plastique et artistique de l'élève ;
- d'enrichir la culture artistique et d'élargir les représentations culturelles des élèves ;
- de rendre attentif aux données et aux dimensions sensibles des pratiques plastiques ;
- de développer de la curiosité pour la création artistique et la culture en général ;
- d'accompagner l'élève dans les choix qu'il effectue concernant son parcours de formation au lycée ainsi que ceux portant sur son orientation vers les études supérieures.

Les compétences travaillées :

- Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive : *Expérimenter, produire, créer.*
- Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif : *Concevoir, réaliser, donner à voir.*
- Questionner le fait artistique : *Analyser, interpréter, situer une pratique, une démarche, une œuvre.*
- Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique : *Exposer, dire, partager, débattre.*

Le programme mobilise quatre grands types de pratiques plastiques et artistiques :

- les pratiques bidimensionnelles (graphiques et picturales) ;
- les pratiques tridimensionnelles (sculpturales et architecturales) ;
- les pratiques artistiques de l'image fixe et animée (photographie, cinéma et art vidéo) ;
- les pratiques artistiques du numérique.

La culture artistique :

L'enseignement des arts plastiques articule constamment culture et pratique artistiques.

Une méthode d'analyse de l'œuvre d'art, plus largement de l'image et de la production plastique, se structure dès la classe de seconde. Elle mobilise et croise différentes approches : analyse comparative, questionnement collectif, recherches documentaires, travaux pratiques ou exposés. Elle développe des compétences essentielles : décrire avec un vocabulaire spécifique et précis ; organiser une réflexion selon des axes orientés par des notions plastiques fondamentales (couleur, composition, spatialité...) et sémantiques ; interroger leur traitement pour en dégager le sens.

En classe de seconde, les questionnements sont structurés en deux champs :

1 - Des questionnements plasticiens :

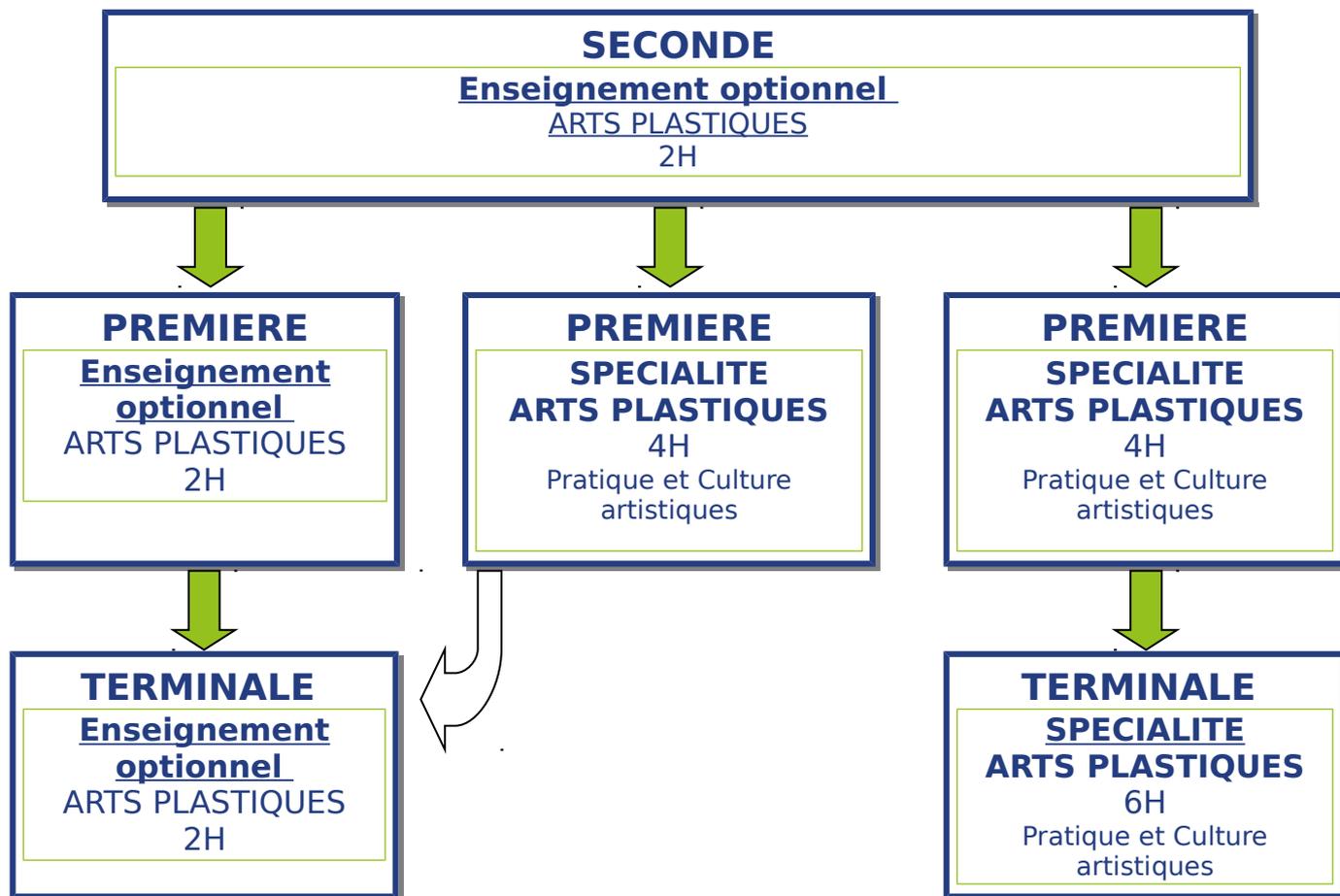
- La représentation, ses langages, moyens plastiques et enjeux artistiques.
- La matière, les matériaux et la matérialité de l'œuvre.
- La présentation et la réception de l'œuvre
- De l'idée à la réalisation de l'œuvre. Les processus de création. La création à plusieurs.

2 - Un questionnement artistique transversal : se penser et se situer comme artiste.

A l'issue de la seconde, l'élève pourra poursuivre sa formation artistique en première puis en terminale :

- soit en choisissant la Spécialité Arts plastiques.
- soit en poursuivant l'enseignement optionnel Arts plastiques.

Parcours possibles :



Remarques :

- Les lycéens doivent abandonner une des trois spécialités choisies en fin de première. Si un élève arrête la spécialité Arts plastiques, il peut malgré tout poursuivre sa formation artistique en enseignement optionnel en terminale. (dans la limite des places disponibles)
- Le cumul de la Spécialité et de l'enseignement optionnel Arts plastiques est possible en première et en terminale. (mais dans la limite des contraintes d'emploi du temps et de places disponibles)
- **Ces enseignements contribuent également à consolider le profil scolaire des élèves souhaitant s'engager vers des études supérieures en arts plastiques, en les accompagnant dans leurs choix d'orientation, de la seconde à la fin du cycle terminal.**